

# Préparer un CAP ou un bac pro en apprentissage

## Une autre manière de se former

Tu souhaites préparer un CAP ou un bac pro en étant formé à la fois dans une entreprise, avec un maître d'apprentissage, et en suivant des cours théoriques au sein d'un organisme de formation. Il faudra que tu trouves un centre de formation et une entreprise. Il faut également prévoir une solution de secours si tes recherches n'aboutissent pas.

Il est prudent de prévoir des demandes d'affectation dans la voie scolaire, au cas où tu ne trouverais pas d'entreprise pour ton apprentissage.

## Les dates essentielles

### A partir du DEUXIEME TRIMESTRE

Prise de contact avec le CFA et recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

### TROISIEME TRIMESTRE

Demande et décision d'orientation définitives pour un CAP ou une seconde professionnelle

### Du 4 mai au 5 juin

Saisie des vœux dans le SLA\* (jusqu'au 26 mai) ou saisie des vœux par le collège dans Affelnet Lycée que ce soit pour une formation en apprentissage ou en lycée

### Mardi 30 juin après-midi

Résultats définitifs de l'affectation en cas de demande en lycée professionnel

### Du 30 juin au 3 juillet

En cas d'affectation, inscription au lycée (sauf si le contrat d'apprentissage est signé)

### JUIN à SEPTEMBRE

Inscription au CFA

## Trouver un organisme de formation

Il peut s'agir d'un CFA (centre de formation d'apprentis) ou CFA agricole, d'une UFA (unité de formation par apprentissage) dans un lycée professionnel, d'une MFR (maison familiale rurale), d'une école de production, d'un centre de formation de compagnons, etc. Tu peux trouver la liste des établissements dans le guide « Après la 3e » ou bien sur le site du SLA\* à partir du 4 avril :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public>

**Dans tous les cas, il est important de :**

- consulter les sites internet des établissements
- participer à leurs portes ouvertes
- prendre rendez-vous pour un entretien
- respecter les formalités de sélection s'il y en a

Liste des formations



**Tu as trouvé un organisme de formation ?  
N'oublie pas de saisir tes demandes en ligne  
ou via ton collège dès le 4 mai 2026 !**

## Trouver une entreprise

**Tu dois obligatoirement signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour pouvoir entrer en formation.**

Renseigne-toi auprès de l'organisme de formation que tu as choisi pour savoir s'ils ont des entreprises en recherche d'apprentis.

**Tu es en situation de handicap?**

Adresse-toi au référent handicap de la Chambre des métiers et de l'artisanat ou de la Chambre de commerce et d'industrie pour être accompagné dans tes démarches.

**Quelques TIPS pour ta recherche**

- Parle de ta recherche avec ton entourage (famille, amis, enseignants...).
- Visite les salons et événements sur l'apprentissage.
- Prends contact avec la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre des métiers et de l'artisanat selon le domaine du diplôme que tu veux préparer.
- Consulte le site la Bonne Alternance <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/> pour connaître les entreprises proches de chez toi. Tu peux même faire des candidatures spontanées.

